

En France, la gestion efficace des maladies chroniques représente un véritable enjeu de santé publique. Avec un nombre croissant de patients souffrant de douleurs chroniques, la qualité de vie [plateforme releaf](#) est souvent impactée, et les parcours de soins deviennent complexes. Un des obstacles fréquemment rencontrés est la redondance des examens : analyses sanguines, imageries ou autres tests souvent réalisés plusieurs fois inutilement. Pour pallier ce problème, le Dossier Médical Partagé (DMP) constitue un outil précieux. Mais quels documents y intégrer pour réellement éviter ces redondances ?

Les maladies chroniques en France : un défi majeur de santé publique

Selon les données de la Haute Autorité de Santé (HAS), près de 15 millions de Français vivent avec une maladie chronique (diabète, insuffisance cardiaque, maladies respiratoires, douleurs chroniques, etc.). Ces affections nécessitent un suivi médical régulier, consomment une part importante des dépenses de santé, et représentent un défi en termes d'organisation des soins.

- **Complexité des parcours de soins** : Ces patients consultent souvent plusieurs spécialistes et réalisent de nombreux examens, ce qui peut générer des doublons.
- **Impact sur la qualité de vie** : La douleur chronique, en particulier, touche environ 20 % des adultes, limitant leur activité quotidienne et leur bien-être.
- **Besoin d'outils efficaces** : Pour optimiser les soins, éviter les examens inutiles, améliorer la coordination entre professionnels, et maîtriser les coûts.

Exemple concret 1 : Un patient avec arthrose

Ce patient a subi plusieurs radiographies et IRM dans différents cabinets sans que les résultats soient partagés, conduisant à des répétitions inutiles et à une perte de temps.

La douleur chronique et les options thérapeutiques reconnues

La prise en charge de la douleur chronique s'appuie sur différentes approches :

- **Médicamenteuse** : antalgiques, anti-inflammatoires, opioïdes modérés selon les recommandations HAS.
- **Non médicamenteuse** : kinésithérapie, psychothérapie, prise en charge multidisciplinaire.
- **Évolution récente** : l'intégration croissante du cannabis thérapeutique, dont l'accès encadré est ouvert depuis 2021.

Exemple concret 2 : Suivi multidisciplinaire grâce au DMP

Une patiente souffrant de fibromyalgie consulte plusieurs spécialistes : rhumatologue, neurologue, et psychologue. Grâce au DMP, ses examens et comptes rendus sont centralisés, facilitant la coordination et évitant la répétition des tests sanguins ou imageries.

Le cannabis thérapeutique : accès encadré depuis 2021

Depuis 2021, un cadre expérimental autorise la prescription de cannabis à usage médical dans certaines pathologies chroniques (douleurs neuropathiques, spasticité associée à la sclérose en plaques, etc.).

- **Prescription maîtrisée** : uniquement par des médecins spécialisés dans ces pathologies.

- **Suivi renforcé** : en lien avec le dossier du patient dans le DMP pour garantir la traçabilité et éviter des interactions médicamenteuses.
- **Enjeu de sécurité** : éviter les prescriptions redondantes ou contradictoires qui pourraient nuire au traitement.

Pourquoi éviter les redondances d'examens ?

Les redondances dans les examens médicaux (analyses sanguines répétées, imageries effectuées plusieurs fois, comptes rendus non accessibles) peuvent :



1. Allonger inutilement les délais et augmenter le coût des soins.
2. Exposer le patient à des examens parfois invasifs ou irradiants sans bénéfice supplémentaire.
3. Complexifier la lecture globale de l'état de santé, brouillant ainsi le diagnostic et la prise en charge.

Le DMP, un outil clé pour centraliser les informations médicales

Le Dossier Médical Partagé est un service gratuit proposé à tous les patients en France. Il permet de rassembler :

- Les résultats d'analyses (sanguines, biologiques)
- Les comptes rendus d'imagerie médicale (radiographies, IRM, scanner)
- Les comptes rendus opératoires et consultations
- Les traitements en cours

Mais pour que le DMP soit réellement efficace afin d'éviter les examens en double, il est essentiel de mettre les bons documents :

Quels documents intégrer dans son DMP ?

Type de document Pourquoi le mettre dans le DMP ? Exemple **Résultats d'analyses biologiques** Permet aux médecins d'éviter de prescrire des examens déjà réalisés récemment et d'avoir un suivi fiable des paramètres. Bilan hépatique, glycémie, marqueurs inflammatoires, etc. **Comptes rendus d'imagerie médicale** Évite la répétition d'examens coûteux, irradiants ou inutiles, en offrant une vision claire des images interprétées. IRM articulaires, radiographies lombaires, échographies abdominales. **Comptes rendus de consultation** Facilite la coordination interprofessionnelle et offre un historique complet du parcours médical. Compte rendu de consultation avec le rhumatologue ou le pneumologue. **Plan de traitement et ordonnances** Aide à prévenir les interactions

médicamenteuses et à vérifier l'efficacité des thérapies en cours. Traitements antidouleur, antiépileptiques ou cannabis thérapeutique.

Exemple concret 3 : Utilisation optimale du DMP pour éviter les doublons

Monsieur L., suivi pour sclérose en plaques, partage régulièrement ses examens (IRM cérébrales et médullaires) et son traitement (incluant le cannabis thérapeutique) via son DMP. Son neurologue et son médecin traitant consultent ces documents avant toute nouvelle prescription d'examen, limitant ainsi les redondances inutiles.

Lire les recommandations HAS : un complément indispensable

Pour un usage optimal du DMP et comprendre le parcours recommandé dans la prise en charge des maladies chroniques, il est conseillé de :

- Consulter les recommandations officielles de la HAS afin de connaître les examens nécessaires selon les situations cliniques.
- Éviter les visites "au hasard" chez plusieurs spécialistes sans coordination préalable.
- Mettre régulièrement à jour le DMP avec les documents récents issus de ces recommandations, source fiable pour tous les intervenants.

Conseils pratiques pour bien utiliser son DMP

1. **Créer votre DMP** directement sur le site officiel ou via votre médecin traitant.
2. **Centraliser les documents importants** en demandant à vos professionnels de santé d'alimenter ou en téléchargeant vous-même les résultats.
3. **Informez vos médecins** que vous avez un DMP afin qu'ils consultent avant de prescrire des examens.

Cette démarche simple peut éviter beaucoup de frustration, de pertes de temps, et d'examens inutiles, améliorant ainsi la prise en charge globale.

Conclusion

Le Dossier Médical Partagé n'est pas un simple réceptacle d'informations, mais un levier essentiel pour lutter contre la redondance des examens médicaux dans la gestion des maladies chroniques. En centralisant :

- Les résultats d'analyses
- Les comptes rendus d'imagerie
- Les consultations et traitements, notamment l'accès encadré au cannabis thérapeutique

Le patient bénéficie d'un parcours de soins plus fluide, mieux coordonné et plus respectueux de sa qualité de vie. Les recommandations HAS complètent ce dispositif en précisant les examens pertinents selon le contexte.

Penser à bien alimenter son DMP et encourager les professionnels à l'utiliser, c'est agir concrètement pour éviter la duplication inutile d'examens médicaux.

